

o.713.761. - PO/ac

3003 Berne, le 11 septembre 1979

C O N F I D E N T I E LNote au Chef du DépartementNamibie

La lettre du 7 septembre 1979 de la délégation des finances au Conseil fédéral est de nature à inspirer de sérieuses préoccupations.

Nous constatons

- a) que la délégation "déploie" une décision du Conseil fédéral, motivée par le seul désir de contribuer au maintien de la paix dans une région du monde en butte à une crise latente qui, si elle venait à envenimer aggraverait encore le fossé entre pays développés et en voie de développement. Nos intérêts économiques en Afrique du Sud nous commandent aussi de contribuer à y éviter l'affrontement.
- b) Les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de considérer notre contribution à l'hôpital civil de la GANUPT comme une opération d'aide humanitaire sont exposées dans la prise de position de notre Département du 20 avril 1979 ainsi que dans notre proposition complémentaire du 4 mai 1979.

./.

Il est évident - et la conférence des ambassadeurs nous en a donné la preuve - que la nature de la participation de la Suisse à l'opération GANUPT demande à être expliquée très clairement et que toute cette affaire est délicate. Indépendamment de la question du principe des compétences de la délégation des finances en matière de politique étrangère, il importe donc à notre avis de déterminer nettement et dès maintenant la position du Conseil fédéral quant au problème de la rubrique budgétaire.

Si tel n'est pas le cas, nous risquons de devoir annoncer aux Nations Unies au dernier moment et dans des conditions humiliantes pour la Suisse que nous devons revenir sur la position de principe du Conseil fédéral. Actuellement, l'opération GANUPT est encore bien loin d'être réalisée, mais, si elle venait à l'être, tout le dispositif devrait être mis en place très rapidement. Un désistement de la Suisse placerait les Nations Unies dans le plus grand embarras.

Division politique III

(Pometta)

Copie à:

- WR
- RD
- Section O.I.
- Mission permanente d'observation
de la Suisse auprès des Nations Unies
- Division politique II
- DDA